

À Nancy, le 16 février 2018

---

**Loi ORE : Un projet de loi ambitieux transformé en créateur d'inégalités sociales**

---

Depuis la présentation du projet de loi ORE par le gouvernement, Fédélor s'est pleinement investie dans la mise en place du Plan Étudiant à l'Université de Lorraine. Dans son texte initial, le projet de loi **supprimait le tirage au sort**. En effet, de nouvelles places seront créées pour les filières en tension, devant permettre à chacun de s'orienter vers la filière de son choix, sans sélection.

Des accompagnements alternatifs devaient aussi voir le jour. Cela afin de garantir un accès pour tous à l'enseignement supérieur, quelque soit la filière d'origine. Or, en plus du **manque cruel de moyens financiers** consacrés à cette réforme, la loi depuis adoptée a connu des modifications **dénaturant complètement le texte initial**.

En effet, les capacités d'accueil peuvent désormais aussi être fixées selon les estimations d'insertion professionnelle.. Ces capacités d'accueil, si elles doivent être mises en place pour des raisons techniques, ne doivent absolument pas s'appuyer sur des statistiques adéquationnistes. Car elles ne prendraient en compte ni l'évolution des métiers, ni la nécessaire polyvalence que doit apporter le premier cycle universitaire.

Limiter de la sorte l'accès à l'Université contreviendrait à l'objectif premier de l'Enseignement Supérieur : *«réduire les inégalités sociales ou culturelles [...] en assurant l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche à tous ceux qui en ont la volonté et la capacité » (Article L123-2 du code de l'éducation)*. Au lieu de combler le fossé entre les classes sociales, le changement de cap opéré depuis le passage au Sénat renforce l'inégalité des chances.

Par ailleurs, plusieurs formulations floues ont été introduites et ouvrent la porte à des applications que nous redoutons. Fédélor tient ainsi à rappeler sa ferme opposition au fait que :

- Les directeurs d'établissement puissent modifier la proposition d'inscription formulée par le Recteur. Ceci empêcherait les futurs étudiants de s'épanouir dans une filière compatible avec leurs aspirations.
- Les règles de maintien des bourses sur critères sociaux soient durcies. Cela favoriserait un élitisme social inacceptable et une discrimination envers les étudiants précaires.

Face à ces risques, Fédélor, première organisation étudiante de Lorraine, demande des clarifications au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ce dernier doit prendre ses responsabilités et s'engager à ce que les décrets qui viendront préciser l'application de cette loi ne permettent pas la mise en place de telles mesures.

Fédélor a toujours défendu un libre accès à l'enseignement supérieur. La Fédération des étudiants de Lorraine a notamment obtenu la **suppression des attendus spécifiques** et a contribué à la **création de 5500 places** à l'Université de Lorraine. Nous continuerons d'œuvrer par notre présence et notre travail au niveau des institutions universitaires pour empêcher l'application de décisions néfastes aux étudiants. Car si ces derniers ont besoin de l'Université pour s'émanciper socialement et culturellement, l'Université n'est rien sans ses étudiants et leur diversité. Restreindre l'accès à l'Université, c'est la tuer.



@fedelorraine



[www.fedelor.org](http://www.fedelor.org)



03 57 75 66 65



**Fédélor**  
14 Rue du Cheval Blanc  
54000 NANCY